



Vulbens
PAYS DU VUACHE



Vulbens - Ecole Primaire - GS CP - 2014/15

Les 32

Janvier 2015



Vulbens - Ecole Primaire - GS - 2014/15



Vulbens - Ecole Primaire - PS MS - 2014/15

Sommaire

Mot du Maire	2
Extraits du Conseil municipal Communauté de Communes	3-6
Environnement	7
SIAV - SPCV	8-9
Etat-Civil	10
Vie du village	11
Manifestations	12
Infos	13-15
Vie associative	16-19
Vie économique	20
Agenda	21
	22

Bloc Notes

Secrétariat de Mairie

Mardi de 7 h 30 à 17 h / Jeudi de 14 h à 19 h
Tél : 04.50.04.35.77. / Fax : 04.50.04.27.63.

Email : mairievulbens@orange.fr
www.vulbens.fr

La Poste

Mardi, Mercredi et Vendredi : 14 h 30 – 18 h
Samedi : 10 h – 12 h
Levée : 14h45 / Tél : 04.50.04.37.91.

Assistante sociale

Mme Laurence MOREL et ses collègues du Pôle Médico-Social de St-Julien-en-Gvs vous reçoit en Mairie de VULBENS, sur rendez-vous au **04.50.49.49.50**, 3 mardis dans le mois.

Déchetterie

De novembre à février

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
Samedi de 9 h à 17 h 30

De mars à octobre

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Samedi de 9 h à 18 h

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le gardien au **04.50.04.64.08**.

URGENCES

Pompiers : 18 S.M.U.R : 15
Gendarmerie : 04.50.04.33.55
Centre anti-poison : 04.72.11.69.11



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie



La « Commission Informations »
vous présente ses meilleurs vœux
pour l'année 2015!
Nous vous souhaitons d'ores et
déjà une agréable lecture.



2015

Meilleurs Vœux 2015

Certains articles sont parfois plus difficiles à écrire que d'autres. Alors que nous sommes censés nous souhaiter de belles choses pour l'année à venir, 2015 a démarré par une tragédie avec l'assassinat de 17 personnes, assassinats gratuits d'enfants de la République. Je veux avoir une pensée pour les victimes, pour les familles, une pensée pour les hommes des forces de l'ordre qui ont le courage de nous défendre. L'élan de solidarité, la foule en masse qui est descendue dans la rue ne doit pas nous faire oublier que nous sommes tous responsables, que nous sommes tous gardiens de la liberté. Tous ici nous devons la défendre en étant acteur. Etre acteur, c'est avant tout être respectueux de l'autre. Le respect, base de toute démocratie.... Combien de fois balayons-nous le respect ? Alors maintenant que l'émotion est retombée, revenons en nous par un effort d'introspection, en cherchant à comprendre ce qui s'est passé, quel a été le déclencheur, quelle a été la cause, et agissons, chacun à notre niveau, sur la cause. Si être Charlie, c'est être défenseur des libertés, alors je vous le dis je suis Charlie ! Et c'est en ayant cette profonde conviction que j'ai défilé à Saint-Julien avec quelques uns d'entre vous.

Après cette pensée émue et avec un profond respect, je vous souhaite malgré tout, au nom du Conseil Municipal une excellente année 2015.

Permettez-moi de revenir quelques instants en arrière avant de parler d'avenir. En mars dernier, vous m'avez très largement renouvelé votre confiance. Le nouveau conseil, rajeuni, est très honoré de cette mission qui consiste à tout faire pour Bien Vivre Ensemble ! Je vous remercie au nom du conseil pour ce soutien massif dont nous aurons bien besoin.

La France va mal vous le savez, elle va même très mal. Avec une dette publique à hauteur de 95% du PIB soit presque 100% de la richesse de la France, avec 3,5 millions de chômeurs, notre pays est profondément ancré au fond de la crise. L'Etat nous vante les mérites des communes et de ses

Maires grands gestionnaires, cependant il s'emploie à démonter les communes au nom d'économies qu'il est incapable de s'imposer lui-même. Il continue à nous transférer nombre de tâches qui pèsent sur nos finances locales. Il nous demande de « maîtriser les dépenses de fonctionnement pour maintenir une capacité d'investissement et un niveau adéquat de service à la population ». L'Etat croit-il qu'à Vulbens nous fonctionnons au dessus de nos moyens ?

Alors que nous reste-t-il ? La chance de vivre dans un très beau village. Je puis vous dire que beaucoup nous envient et nombres d'élus nous ont demandé des conseils. Comment faites-vous ? La réponse est simple : des idées, des convictions, de l'abnégation, notre solidarité et du travail. Notre maxime : seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.

A ce stade, je voudrais remercier l'ensemble du personnel communal qui travaille au quotidien à votre service, les services de secours ainsi que la gendarmerie. Je voudrais remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal qui œuvre pour améliorer notre condition et ce au détriment de nos vies familiales.

Peut-être mon discours vous aura paru pessimiste. Je l'ai voulu réaliste pour vous expliquer en quelques minutes quelles sont les préoccupations de votre Maire, pour partager quelques minutes avec vous son quotidien et notre environnement C'est là, Mesdames et Messieurs notre vie d'élus, l'exercice est de plus en plus difficile et nous aurons dans l'avenir à prendre des décisions délicates pour maintenir le cap. Nous sommes sereins et terriblement concentrés sur notre mission et nous savons où nous allons. Je vous souhaite une nouvelle fois une belle année 2015, santé d'abord, sachons rester unis, dans le dialogue, dans la sérénité et dans la paix.

Votre Maire, Frédéric Budan



Relevés météorologiques 2014 Hauteur de pluie en mm

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	TOTAL
169	218	90	42	74	53	646
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
233	98	27	132	175	59	665
						1311

Relevés effectués
par
Maurice GROSS.
Un grand merci!

Extraits du Conseil Municipal du 8 octobre 2014

I. Crédit relais 2 ans / 300 000 €

Pour équilibrer le budget en attendant la vente des trois terrains communaux du lotissement « le Bettet », la commune contracte un crédit relais de 300 000 € sur deux ans avec un taux fixe de 1,76 %.

II. Convention de mise à disposition de personnel technique de Chevrier à Vulbens

L'extension de la commune tant en terme de voirie que d'espaces verts et de réseaux nécessite un poste à mi-temps. La commune de Chevrier recrute un agent technique et n'a pas besoin d'un temps plein. Ce nouvel agent travaillera 2 jours à Vulbens.

III. Subvention à l'ADMR / 2€ par habitant

Une demande de subvention de 2 € par habitant est demandée par l'ADMR VIRY-VUACHE. Cette enveloppe servira à financer la location du bureau, les salaires des secrétaires, les fournitures de bureau, l'abonnement internet et télécom, les frais postaux, l'électricité et les frais de déplacements des bénévoles.

IV. Actualisation de la voirie classée dans le domaine public communal / DGF 2015

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction de différents critères dont la longueur de la voirie communale. Celle-ci n'a pas été réactualisée depuis 1987. Il convient d'intégrer 1 327 mètres en plus, ce qui porte la voirie communale à 23 407 mètres.

V. Position du conseil municipal concernant la demande de permis de recherche dit « SALEVE », géothermie profonde basse température, émise par la société GEOFORON

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le permis de recherche dit « Salève » de géothermie profonde basse température actuellement en enquête publique du 01 octobre 2014 au 04 novembre 2014 demandée par l'Etat au bénéfice de la société GEOFORON, filiale du groupe FONROCHE, et couvrant une surface d'environ 600 km² entre la frontière genevoise, Annemasse et Bonneville, incluant l'ensemble du canton de Saint Julien en Genevois.

CONSIDERANT que la géothermie est une technique bien connue et dont il convient de distinguer plusieurs types :

- La géothermie de surface, que chaque particulier peut exploiter (profondeur 100m maxi) sous réserve de respecter les zonages (présences de nappes d'eau) et les techniques permettant d'étanchéifier le forage,
- La géothermie jusqu'à 2000-3000 m de profondeur : technique très utilisée depuis 30 ans dans le bassin parisien (environ 80 sites en exploitation et des dizaines de milliers de logements raccordés au réseau de chaleur). Cette technologie, appelée géothermie profonde basse température, est celle qui fait l'objet de la demande de permis,
- La géothermie de grande profondeur (jusqu'à 5 000 m) visant à rechercher de l'eau haute température (supérieur à 150°) en vue de produire également de l'électricité par cogénération.

CONSIDERANT qu'au regard des éléments du dossier, et dans le cadre du permis de recherche visant à confirmer le potentiel et déterminer les meilleurs sites :

- Certes la géothermie est une énergie locale renouvelable, non polluante, moins chère que le gaz naturel et dont nous pouvons et devons avoir la maîtrise
- Que la commune de Vulbens est en zone sismique
- Que la commune de Vulbens se situe au niveau de la faille du Vuache, faille en évolution constante (cf rapport de l'ATMB sur le sujet)
- Que la commune de Vulbens est traversée de part en part par des torrents souterrains et possède son propre forage d'eau potable dans une nappe naturelle
- Que la commune de Vulbens héberge le forage de Matalilly, forage de secours de la communauté de communes du Genevois, réservoir pour 40 000 habitants
- Qu'en conséquence, les élus de Vulbens trouvent le périmètre de recherche trop large, peu précis, les études attenantes très imprécises et que la différence entre un forage à visée de recherche et un forage d'exploitation reviennent au même
- Que la méthode de consultation des élus et de la population n'est pas satisfaisante : malgré l'importance des enjeux, les élus n'ont pas été suffisamment associés et accompagnés par les services compétents de l'Etat (BRGM ou services DREAL ou Ministère)
- Que l'étude d'impact est à ce stade insuffisante et si le dossier doit évoluer il doit intégrer les contraintes propres à chaque territoire (eau, paysages, zones agricoles, espaces protégés, zones habitées etc...).

Le Conseil municipal, par 12 voix contre, 1 pour et 2 abstentions, EMET UN AVIS DEFAVORABLE à l'attribution du permis de recherche dit « Salève » à l'entreprise GEOFORON. **PRÉCISE** que cet avis défavorable est assorti des considérations telles que développées dans la présente délibération.

VI. Informations

✓ **Centre ECLA** : devant les plaintes très fréquentes du voisinage concernant les nuisances sonores, les salles ont été équipées d'un limiteur de son, conforme à la norme NFS 31-122. Ce limiteur autorise l'émission de sons jusqu'à 80 décibels. Il enregistre le niveau de bruit ambiant moyenné sur une minute et un afficheur indique le niveau sonore enregistré.

Lorsque le niveau sonore maximum est dépassé, les 3 premières fois le limiteur déclenche une coupure d'énergie d'une durée de 30s avec l'allumage d'un tirtet d'alerte. La quatrième fois, il déclenche une coupure définitive de toutes les prises de courant de l'étage.

✓ **Travaux** : chantier du **Véloroute** : la passerelle sera posée début décembre et le revêtement au printemps.

La **conduite d'eau potable de Moisse**y arrive sur la RD 1206 : il faut prévoir un mois d'alternat de mi-octobre à mi-novembre.

Une nouvelle loi charge les maires de faire éliminer aux particuliers l'**ambroisie** qu'ils pourraient avoir sur leur terrain, par le biais de mise en demeure et d'amende en cas de non respect des consignes. Le conseil attire l'attention de toute la population à ce sujet et lui demande une grande vigilance : si des particuliers ont de l'ambroisie chez eux, ils sont invités à le faire savoir en mairie.

Des **coupes de bois** seront proposées d'ici la fin de l'année : les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

✓ **La Poste** propose un service, payant pour la commune, de veille pour les personnes âgées, qui pourrait être assuré par le facteur.

✓ **Territoire CCG** : Notre territoire est l'objet d'une **recrudescence de cambriolages** : une cellule permanente d'enquête va être mise en place par la gendarmerie nationale avec l'affectation de 2 escadrons de gendarmes.

La **CLIE (commission locale d'insertion par l'emploi)** donne un chiffre alarmant : 8,2% des haut-savoyards vivent en dessous du seuil de pauvreté. La CLIE propose des aides financières pour passer le permis de conduire.

L'**office du tourisme du Genevois** tient son accueil dans la galerie de Vitam Parc à Neydens. Il compte 4 personnes pour un budget annuel de 150 000 €.

Extraits du Conseil Municipal du 19 novembre 2014

I. Fiches action Agenda 21

Le comité Agenda 21 soumet des fiches d'action pour avis afin d'engager ensuite les actions correspondantes.

✓ **Bulbes pour fleurir la commune : Avis favorable sans réserve**

La fiche sera transmise aux services techniques pour application.

✓ **Village sans pesticides : Avis favorable avec réserves**

Un état des lieux des pratiques et produits utilisés sera demandé aux services techniques, avec qui on envisagera également les alternatives possibles. Un point sera fait sur les exigences légales en la matière.

✓ **Energie solaire et rénovation de la mairie : Avis défavorable**

Il est trop tôt au regard de l'avancée du projet de rénovation pour se prononcer pour la pose de panneaux solaires sur la mairie. Une étude d'énergies renouvelables sera envisagée lors de la consultation.

✓ **Haies diversifiées : Avis favorable sans réserve**

La prescription des végétaux autorisés dans l'aménagement de la commune et les autorisations d'urbanisme seront réétudiées lors de la prochaine révision du PLU.

II. Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Institué par la loi du 13 août 2004, le DICRIM est un document réalisé dans le but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter. Ce document obligatoire sera affiché et diffusé à l'ensemble de la population sous la forme d'une plaquette d'information et sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

III. Remise pour pénalités de retard de paiement de la TLE de Mr REY Grégory

Remise accordée car le titre de recette avait été envoyé à son ancienne adresse.

IV. Vente de terrain communal à Mme SPIRIG

Madame SPIRIG souhaite acquérir environ 25 m² pour régulariser l'emprise de sa propriété sur le domaine communal, chemin du Coin d'en Bas. Vente accordée au prix de 50 €/m², les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

V. Soutien au service de pédiatrie de l'hôpital de St Julien en Genevois

Un courrier a été adressé par l'équipe paramédicale du service de pédiatrie de l'hôpital de St Julien en Genevois, composée de soignantes infirmières et auxiliaires de puériculture.

Il y est indiqué que jusqu'à 2012, ce service comptait 22 lits et des soins de qualité. Depuis, suite au départ des pédiatres, le service ne peut accueillir que 6 enfants, les consultations ont été supprimées, l'équipe médicale globale n'est plus assez importante pour assurer des astreintes sur le site. En parallèle, la population ne fait que croître et les travailleurs frontaliers auront désormais recours aux soins des hôpitaux français.

Les personnels craignent fortement pour le devenir du service de pédiatrie mais également à terme pour celui de la maternité.

Le conseil apporte son soutien à l'équipe paramédicale du service de pédiatrie de Saint Julien en Genevois et attire l'attention de l'hôpital sur l'importance de conserver un service de pédiatrie et une maternité fiables et pérennes pour la population du Genevois.

VI. Informations

•Scolaire

Après une longue période sans activité de ce type, ces deux dernières années de nombreuses sorties scolaires ont été organisées et cette année encore deux enseignantes souhaitent partir en classe découverte. Elles demandent des financements complémentaires qu'il faudra étudier.

Les enfants n'auront pas classe le vendredi 15 mai 2015 (ascension). Pour compenser, il y aura classe :

- le mercredi 29/04 de 14h05 à 16h20

- le mercredi 06/05 de 13h20 à 16h20

•Travaux

Suite aux précipitations des derniers jours (60 mm d'eau en quelques heures), il a été constaté que l'entretien des fossés a porté ses fruits puisqu'ils se sont bien comportés et qu'aucune inondation n'est à déplorer.

•Environnement

Le SIAV a tenu son comité et deux points ont été abordés : la révision de la base de calcul des participations des communes et l'éventuelle fusion des SIAV et SIPCVC avec le SMS, syndicat mixte du Salève. Il est proposé de mettre ces points à l'ordre du jour du prochain Conseil afin qu'une délibération soit prise.

•Territoire CCG

Le projet Carré Nature avec sa logique anti spéculative a été présenté à la CCG qui entame une **réflexion sur la stratégie foncière** et les moyens d'aider les communes à maîtriser leurs terrains à bâtir.

La **commission Economie** va soumettre au conseil communautaire l'idée de créer de nouvelles cellules pour la pépinière d'entreprises.

La **commission Transports** souhaite installer des abribus qui soient tous les mêmes sur le territoire de la CCG pour les **transports publics**. La mise en place du quotient familial pour le transport scolaire est prévue pour 2015.

Le projet de TRAM représente 42 millions d'euros, dont 8 millions à la charge de la CCG qui n'a pour l'instant pas la possibilité de le financer.

La **commission Energie / Développement Durable** souhaite **sensibiliser la population au tri** : Des progrès sont à faire. Le SIDEFAGE mandate un cabinet qui prélève au hasard sur le territoire des poubelles de déchets managers et les analyse. Si le tri est bien fait, une taxe est reversée à la CCG. Il en ressort actuellement que les déchets toxiques du type piles et batteries sont bien recyclés mais des efforts sont à fournir pour le verre. Si on met du verre dans les ordures ménagères c'est un coût, s'il est recyclé il devient une ressource. Des affiches seront posées sur nos containers enterrés, dans lesquels on retrouve encore des déchets verts alors qu'une déchetterie se trouve sur la commune.

Un **Forum Seniors** se tiendra à la **MIEFF, Maison intergénérationnelle de l'enfance et de la famille de Saint Julien le 28 avril 2015** : il est important de poursuivre notre réflexion sur la prise en charge de nos séniors.

Extraits du Conseil Municipal du 10 décembre 2014

1. Modalités d'organisation du recensement 2015 - Complément à la délibération du 11/06/2014

Une première actualisation des logements par le coordonnateur communal dans le logiciel de l'INSEE fait apparaître près de 200 logements supplémentaires depuis le dernier recensement donc la commune doit être divisée en 4 districts. Le maire sera donc amené à nommer 4 agents recenseurs en plus du coordonnateur. Une indemnité de 2 286 € sera versée à la commune par l'INSEE pour sa collaboration.

2. Etude prospective financière par le cabinet Stratorial finances

Avant d'engager la révision du PLU pour le mettre en comptabilité avec le SCOT et ses orientations, une étude financière va être réalisée pour connaître la marge de manœuvre en termes d'investissements de la commune.

Le prix de l'étude financière est de 5 640 € TTC.

3. Concession temporaire d'occupation de terrain communal

Mr et Mme DOUCET, exploitants agricoles du «Jardin des saisons» souhaiteraient disposer de l'ancien terrain de la station d'épuration, aujourd'hui démontée, pour étendre leur exploitation sous serre. Une concession temporaire d'occupation gratuite de la parcelle ZB 31, d'une surface exploitable de 1 896 m² peut leur être proposée. La commune souhaite également qu'ils puissent pérenniser la distribution de paniers de légumes bio le samedi matin au Centre ECLA.

4. Avis sur l'évolution du syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache (SIAV)

Le SIAV a proposé une nouvelle clé de répartition qui tient compte du nombre d'habitants, cela augmente les participations de 4 571 € sur 49 571 € et pour Vulbens de 1 205 €. Dans le cadre de la réflexion initiée par l'Etat pour réduire le nombre de syndicats intercommunaux, un rapprochement entre le SIAV et le SIPCVC dont l'objet est la mise en valeur du Vuache, pourrait être envisagée, même si leurs approches de la gestion du massif sont différentes par contre une fusion avec le SMS (Syndicat Mixte du Salève) ne paraît pas appropriée pour des raisons d'éloignement géographique, mais surtout pour des raisons financières puisque le coût du SMS est actuellement de 8€ par habitant de ses communes membres alors qu'il est de 4€ pour les communes du SIAV.

5. Vente de terrain du lotissement communal « le Bettet »

Vente accordée à M. José DE OLIVEIRA MENDES pour un terrain de 677 m² pour un prix de vente de 260 €/m² soit 176 020 €. Sous réserve du permis de construire.

6. Informations

•**Travaux** : L'entreprise Descombes a terminé l'aménagement environnemental prévu aux abords de la carrière à Cognoy. Une rencontre est prévue samedi 17 janvier 2015 sur place pour réceptionner ces travaux. La haie qui avait pris trop d'ampleur et faisait trop d'ombre au verger communal a été élaguée avec le SIAV et Fabrice BOVAGNE. Les végétaux coupés ont été broyés et serviront à nos agents pour l'entretien des espaces verts.

•**Enfance/Scolaire** : Le transfert de la compétence **petite enfance** à la CCG, qui représente 80 agents et 4 millions d'euros, dont 1,8 millions à financer par les communes, sera effectif au 01/01/2015 : un site internet dédié sera consacré aux inscriptions en crèches, avec une commission d'attribution au mois de mars. Pour VULBENS la micro-crèche reste d'actualité. Dans le cadre de l'Agenda 21, l'APE a acheté 98 livres d'occasion pour la **bibliothèque de l'école** de VULBENS pour 50 €. Le lycée Madame de Staël recherche des **maîtres de stage** dans le domaine de la comptabilité.

•**Affaires sociales** : Un **Groupe Local de Soutien (GLS)** accompagne les jeunes en difficultés dans le cadre de l'association Passage. Actuellement ils sont en contact avec 397 jeunes, dont 157 nouveaux arrivants. 11% ont moins de 18 ans, 49% sont des femmes et ils sont de plus en plus qualifiés puisque 33% d'entre eux ont le BAC ou plus. Le GLS organise des visites médicales. Il interviendra également dans l'accompagnement de proximité et la surveillance de l'attribution d'une nouvelle aide européenne de 433 €/mois pour l'insertion en entreprise, qui s'adresse à un public ciblé de jeunes de 18-25 ans sans ressources et sans parents.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) indique que 60% de la population de Haute Savoie est éligible au **logement social**. Notre département compte 9 943 chômeurs et a signé 1 200 contrats d'emplois d'avenir.

L'affectation de 2 escadrons de gendarmerie supplémentaires à la gestion de la recrudescence de **cambriolages** sur le secteur a permis d'intervenir sur 24 vols en flagrants délits ; néanmoins le budget matériel reste sans évolution, ce qui implique parfois des difficultés d'intervention.

•**Territoire** : La MJC du Vuache a tenu son Assemblée Générale. Elle tire ses ressources du produit des adhésions et des participations des 9 communes membres qui cotisent à proportion du nombre de leurs adhérents et de leur population à 50%. Vulbens compte 402 adhérents sur 2 657 au total, venus de 75 communes différentes. En 2015, la commune participera à hauteur de 20 791 € pour financer le budget culturel et les salaires. Les activités proposées recouvrent tous les secteurs mais la fenêtre des 13-25 ans est pour l'instant peu représentée, une offre ciblée sera étudiée pour cette catégorie de jeunes.

Le budget **Ordures ménagères** de la CCG s'élève à 4 millions d'euros, avec un regrettable manque à gagner de redevance incitative parce que la population de la CCG ne **trie pas suffisamment**. **Les habitants doivent prendre conscience que moins ils trient, plus cela leur coûtera cher.**

La **Commission Transfrontalière** fait état de la volonté de l'ARC, Association Régionale de Coopération des Collectivités du Genevois, actuellement sous la forme juridique d'un syndicat mixte, d'obtenir le statut d'une métropole pour avoir plus de poids dans la future grande région Rhône Alpes Grenoble et par rapport à Lyon.

Les comptes rendus du conseil municipal, du SIAV et du SIPCV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr

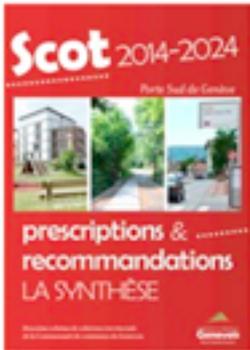


Permis de construire 2014

ER CONSTRUCTION SARL	2 villas	Accordé
CARDOSO LOPEZ DA CRUZ Paulo	1 villa	Accordé
RAFIZI Nacir	Bâtiment artisanal maçonnerie	Accordé
DESEBE Olivier	Bâtiment artisanal électricité	Accordé
MARTINHO PINTO Ernesto	Bâtiment artisanal maçonnerie	Accordé

SAUTIER Bruno	1 villa	Accordé
EMERY Hélène FRANCISCO Stéphane	1 villa	Accordé
CCG du GENEVOIS	Station de pompage Matailly	Accordé
JEANNETTE Damien MARCHAND Emilie	Extension d'une habitation	Accordé
PARENT Alain	Extension d'une habitation	Accordé

SCOT 2014-2024



...pour une lecture rapide des orientations stratégiques, des prescriptions et des recommandations du SCOT. Cette synthèse est un document pratique pour favoriser la mise en œuvre du SCOT et pour une utilisation courante du SCOT dans les mairies.
Pour mémoire : les prescriptions ont un caractère obligatoire, les recommandations sont de l'ordre du conseil.

+ d'infos : www.cc-genevois.fr

Quoi de neuf dans les transports publics ?

Nouvelle ligne de bus Frangy /Saint-Julien : Ligne 13

Depuis début septembre, la ligne 13 propose 3 aller-retour par jour entre Frangy et Saint-Julien .



Mérule, qu'est ce que c'est ?

La mérule est un champignon qui s'attaque aux bois des constructions, notamment aux charpentes et menuiseries des maisons humides et mal aérées. Dans la majorité des cas, la mérule se niche souvent derrière un doublage, d'où sa détection tardive.

Un cas de mérule a été signalé sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois. La loi ALUR en date du 26 mars 2014 instaure un dispositif de lutte contre les mérules dans l'habitat. Parmi les mesures, obligation est donnée aux occupants d'un immeuble bâti "infesté" de faire une déclaration en mairie. Celle-ci devra alors à son tour en informer la Préfecture.



Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site du ministère de l'environnement :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Merules-et-autres-champignons>



Jumelage de Mössingen

Après la visite des parlements français à Paris en mai dernier, une délégation des 2 comités a rejoint Strasbourg du 24 au 26 octobre pour visiter le parlement de l'Europe. Le lundi 24, les participants ont rejoint Strasbourg par covoiturage et ont commencé la visite de plusieurs quartiers de la ville sous un ciel couvert : les ruelles de la vieille ville et de "La petite France". Mardi 25 dès 10 h, la délégation a visité l'église protestante "Saint-Thomas" sous la conduite du pasteur Jean-Jacques Reutenauer qui a retracé l'histoire du protestantisme et de son église en Alsace.

Ensuite, le délégation s'est rendue dans la cathédrale catholique "Notre-Dame" et a assisté à la présentation de l'horloge astronomique par un film vidéo et "le jeu de ses automates". Les orgues des 2 églises sont aussi remarquables. A partir de 16 h, la délégation a rejoint le quartier des "Institutions européennes". Ville du "Conseil de l'Europe", Strasbourg accueille des représentations européennes et internationales. Le bâtiment du parlement est constitué de différentes formes circulaires et ovales. La visite fait suite à une rencontre avec Madame Evelyne Gebhardt, député européenne allemande et la délégation a été accueillie par Madame Janett-Li Schrader, membre du bureau de « l'Europe des citoyennes et citoyens » lequel s'attache à diffuser une information claire et objective afin d'expliquer la construction de l'Europe. Pendant 1 heure, la délégation a assisté à une séance plénière qui débattait de l'emploi dans les pays européens.

Ensuite, Michel Dantin, député européen élu dans le secteur sud-est de la France, a présenté sa fonction de député et J. Schrader a expliqué le fonctionnement de l'administration de l'Europe pour en gérer les diversités et sensibilités.





DOSSIER ECONOMIE / ENVIRONNEMENT : « LES DECHETS, TOUS CONCERNES ! »

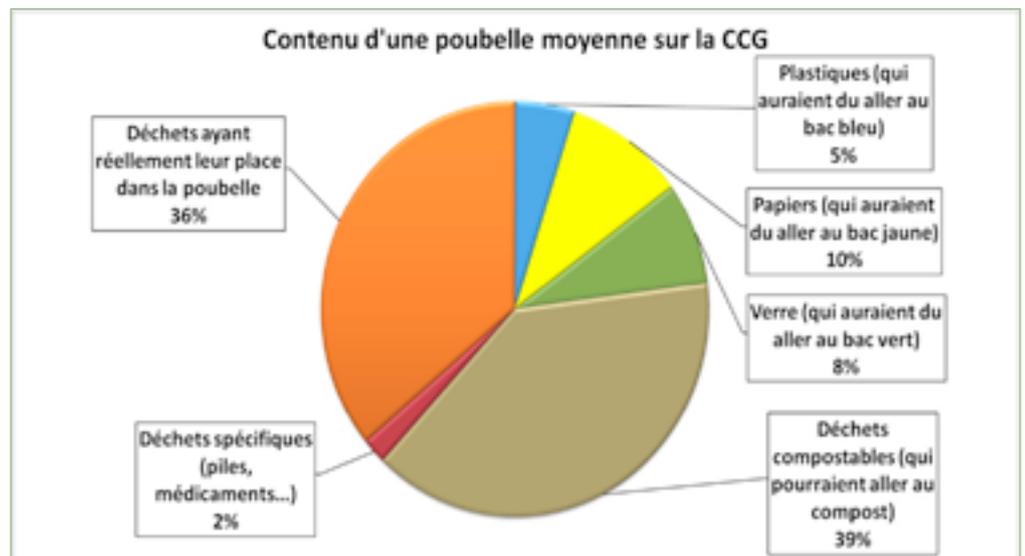
Des déchets, nous en produisons TOUS, chaque jour de l'année.
Nous devons en être **RESPONSABLES** jusqu'au relai par d'autres acteurs,
pour des raisons écologiques mais aussi **ECONOMIQUES**.

Le constat de la CCG (communauté de commune du Genevois)

Le taux de tri est en baisse sur notre territoire !



En 2013, un habitant de la CCG produit 298 kg/an contre 235 kg/an dans la région Rhône-Alpes, pour les ordures ménagères collectées.
Au printemps 2014, une étude externe a estimé que **plus de 60% des déchets** mis à la poubelle sur la CCG pourraient être recyclés, valorisés ou compostés :



L'économie des déchets, comment ça marche ?



Un déchet mis à la poubelle doit être géré par la CCG, ce qui coûte cher en ramassage, transport et traitement.

Un déchet mis en déchetterie ou en PAV devient une matière première. Il est collecté par un organisme qui le transforme et le revend.



PRODUIT JETE = UNE CHARGE POUR LA COLLECTIVITE
PRODUIT TRIE = UN GAIN POUR LA COLLECTIVITE

Lorsqu'un déchet valorisable est bien trié, le gain financier est **TRIPLE** pour les habitants de la CCG :

- La CCG ne paye plus pour le transporter (35€/tonne) et l'éliminer (88€/tonne).
- L'organisme de collecte verse une **subvention** ou une redevance par tonne collectée. Les gains sont variables selon la nature des déchets.
- Le SIDEFAGE reverse un **bonus incitatif** annuel à la CCG d'autant plus important que le taux de recyclage est élevé. Il peut atteindre 4.50€ par habitant. Il a diminué fin 2014 par rapport aux prévisions en raison des mauvais résultats de tri.



Le compostage



Que pouvons nous faire,... que devons nous faire ?

Individuel :

Plus de 30% de vos déchets peuvent y avoir une seconde vie : la CCG propose déjà depuis plusieurs années la mise à disposition de composteurs de 400l à placer dans le jardin pour 15€.

+ d'infos sur www.cc-genevois.fr - déchets



Collectif :

Un premier site de compostage collectif a été inauguré à Saint Julien en Genevois, à la résidence «Les Symphonies». Ce site novateur a vu le jour sous l'impulsion d'habitants motivés, soutenus par le SIDEFAGE et la CCG. C'est simple et convivial, et zéro odeurs assurées !

Aux vues de cette réussite, la CCG prévoit de soutenir entre 3 et 5 sites de compostage collectif par an. (source : CR séance du 29.09.2014).



Avis aux habitants du Carré Nature, Lys Orangé et autres immeubles !! Si vous êtes interpellés par l'initiative, contactez la mairie !

Les P.A.V. « Points d'Apport Volontaire »

A Vulbens, il y a un PAV à côté du centre ECLA. Il attend vos bouteilles en verres, vos papiers, vos bouteilles plastiques, alu et boîtes de conserves qui n'ont plus rien à faire dans les poubelles depuis longtemps.

Quelques précautions à prendre (par civisme avant tout) :

- Évitez de jeter les verres tard le soir, les voisins vous remercient,
- Ne laissez aucune ordure ou encombrant autour des PAV, les employés municipaux vous remercient.



La déchetterie

Elle permet le dépôt des encombrants, déchets verts, ferrailles, gravats, ... et également de piles, ampoules, huiles, matériel informatique, ...

Le personnel est là pour vous aider et vous aiguiller lors des dépôts.

Initiative sympathique :

Une étagère en libre service permet de déposer et de prendre des livres, c'est ça aussi l'anti-gaspi !

Les habitudes de consommation



Gérons nos achats et nos frigos pour éviter de jeter de la nourriture à la poubelle. Le déchet le moins coûteux à traiter est celui qu'on ne produit pas.

« Le tiers des aliments produits chaque année dans le monde pour la consommation humaine, soit environ **1,3 milliard de tonnes**, est perdu ou gaspillé », selon [Le rapport Global food losses and food waste](#) (source [FAO, 2011](#))

Le budget « **Ordures ménagères** » de la CCG s'élève à 4 millions d'euros. C'est un des plus gros postes de la CCG.

Il est financé en très grande partie par la **TOEM** (taxe sur les ordures ménagères) que nous payons. Il ne tient qu'à nous de la faire diminuer.

En 2015, elle augmentera certainement un peu, en raison des mauvais résultats de 2014. Ce n'est pas un bon signe.

Les habitants doivent prendre conscience que plus ils trient, moins cela leur coûtera cher.



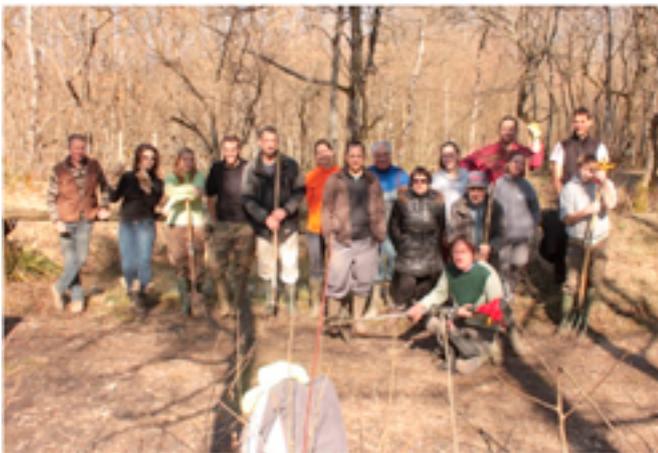
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

➤ Implication participative des habitants :

Dans le cadre du contrat Corridors Biologiques « **Champagne Genevois** », le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV), l'association Apollon 74 et le Groupe herpétologique Haut-Savoyard vous invite à participer à deux chantiers bénévoles pour la gestion de milieux naturels remarquables :

•Le **vendredi 27 février 2015** sur le **site naturel du Bois du Ban (Viry)**. La journée sera consacrée à l'entretien et à l'aménagement du site : débroussaillage des clairières ouvertes en 2011, bûcheronnage de la végétation ligneuse envahissante et création de gouilles et de mares.

RDV à 9h30 devant l'église de Vers.



•Le **vendredi 13 mars 2015** sur le **site naturel des Tirées et du Grand Nant (Jonzier-Epagny)**. Cette matinée sera consacrée à l'entretien d'une prairie sèche à orchidées, avec débroussaillage mécanique et manuel de la prairie et de sa lisière, puis récolte et mise en tas des produits de la coupe. **RDV à 9h30 au terrain de foot de Jonzier-Epagny (en-dessous de l'église).**

La participation à ces deux journées est gratuite et entraîne l'approbation par les participants du règlement intérieur du chantier (notamment le respect des consignes de sécurité). Une partie du matériel nécessaire est mise à la disposition des bénévoles. Nous vous demandons également de venir, si possible, avec votre matériel : pelle, pioche, débroussailleuse, fourche, râtelier, sécateur, etc. Prévoir de bonnes chaussures, des vêtements adaptés en cas de pluie, de l'eau et un repas tiré du sac pour le déjeuner du 27 février.

Attention : les inscriptions sont obligatoires auprès d'Apollon74 au 04 50 43 63 66 ou

apollon74@apollon74.org

Opérations financées en partie par le programme INTERREG IV A France-Suisse et la Région Rhône-Alpes.

➤ Formations à la taille et au greffage des arbres fruitiers :

Comme chaque année, le SIAV et le Syndicat Mixte du Salève (SMS) organisent deux journées de formation à l'attention des propriétaires d'arbres fruitiers de variétés traditionnelles :

•Le **vendredi 27 mars 2015** : journée de **formation à la taille** au Salève (*lieu à définir*). Cours théorique le matin, déjeuner sur place (à la charge des participants) et démonstration in situ l'après-midi.

•Le **vendredi 17 avril 2015** : journée de **formation au greffage** au Vuache (*lieu à définir*). Cours théorique le matin, déjeuner sur place (à la charge des participants). Travaux pratiques l'après-midi.

Ces formations « gratuites » sont assurées par Rémy BAZEAU, Président de l'association des Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie. Inscriptions obligatoires auprès des syndicats au 04 50 95 28 42 (SMS) ou au 04 50 04 62 89 (SIAV). Nombre de places limités.



Plus d'informations sur : **www.pays-du-vuache.fr**

Etat-Civil



BIENVENUE AUX NOUVEAUX NÉS*

31 janvier	Gaël, fils d' Hervé CORDIER et Mélanie BLANDIN
02 février	Alice, fille de M. et Mme DEGLI ANTONI David
05 février	Emma , fille de Thierry BENOIT et d'Armelle VIGNY
19 février	Mily, fille de M. et Mme BUISSONNIERE Steve
04 mars	Charly, fils de Eric CONS et de Gaëlle MURE
06 mars	Elisabeth, fille de M. et Mme GAILLARD Franck
10 avril	Elena, fille de Daniel ZUABONI et de Katia SPARTALLI
12 juin	Timéo, fils de M. et Mme BILGER Cédric
22 juin	Lilwenn , fille de Yoann FADIN et de Mélanie LABALETTE
23 juin	Marceau, fils de M. et Mme ALQUIER Mathieu
05 août	Sophie, fille de François LEQUEUE et Lydiane TORNARE
07 août	Chloé et Manon, filles de Pierre BELLAMY et de Céline TORNIER
24 août	Léandre, fille de Kévin BOUCHER et de Julie CZAPLICH
01 novembre	Maxime, fils de Franck COLLION et de Sarah HONG
03 décembre	Mila Rose, fille de M. et Mme VIRET
08 décembre	Roxanne, fille de M. et Mme DOUCET Grégory
09 décembre	Flora, fille de Guillaume FOUILLET et de Marie AUGENDRE
15 décembre	Mathéo, fils de Vincent LHERMITTE et de Elodie BILLET
21 décembre	Louis, fils de Manuel CONTAMIN et d' Hélène MESNIL
29 décembre	Elizabeth, fille de Matthieu WILHELM et d'Astrid CALAMEL



*Figure le nom des personnes ou de leurs ayants-droits ayant répondu à la demande d'autorisation

Ils se sont dit OUI

02/08	Julien DELBROUCQ et Célia PINHEIRO
30/08	Franck DHAINE et Lucie GALLO
18/10	Thomas CASTELLY et Nadia DARCHY



Ils nous ont quittés

05/06	Solange MARCHAND née RATTIER
25/09	Annie GENOUD-PRACHEX née BENOIT
08/10	Myriam FRIEDLI
07/11	Emilienne CHABERT née FAVRE

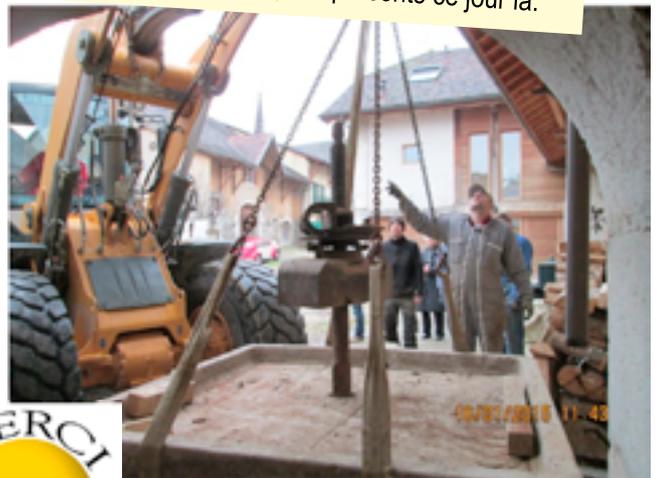


Vie du village

Le pressoir



Le vendredi 16 janvier dernier, de nombreuses manœuvres effectuées avec précisions par l'entreprise BESSON ont permis de dénicher le pressoir appartenant à M. et Mme DROUBAY du bâtiment qui l'abritait. Ces vulbensois l'ont chaleureusement offert à la commune. Il a été transféré aux ateliers municipaux en attendant d'être mis en valeur sur un lieu de la commune. Le Maire et son Conseil Municipal remercient vivement M. et Mme DROUBAY de cette transmission qui témoigne leur attachement à la commune et à son patrimoine. Cet ouvrage, une fois en place, sera apprécié comme il se doit par l'ensemble de la population vulbensoise. Un grand MERCI à l'entreprise BESSON par son travail remarquable, Jérôme VUICHARD ainsi qu'à ses deux collègues présents ce jour là.



La Poste de Vulbens



URGENT

Mobilisons-nous pour sauver la Poste !

Si vous souhaitez que votre bureau de poste ne ferme pas, alors, n'hésitez plus à utiliser le bureau de Vulbens pour tous vos services postaux !

**Horaires : mardi, mercredi, vendredi de 14h30 à 18h
samedi de 10h à 12h**

C'est important !



**Un bel ouvrage,
une idée
cadeau ou une
ballade à faire !**

**LA SALÉVIENNE
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE**
4, ancienne route d'Annecy
74160 Saint-Julien-en-Genevois
04 50 52 25 59
la-salevienne@wanadoo.fr
la-salevienne.org

Remise de nationalité française

Courant octobre, Madame BOURREAU a été invitée à la sous-préfecture en compagnie de madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de St Julien et d'une élue de la commune pour recevoir la Nationalité Française.

La famille BOURREAU réside sur notre commune depuis de nombreuses années.



INFORMATION DE LA PREFECTURE

Depuis le 17 novembre 2014, **les dossiers de naturalisation** devront être déposés en Préfecture, par voie postale uniquement, à l'adresse suivante :

Préfecture de la Haute-Savoie – Service des naturalisations
BP 2332 – 74034 ANNECY CEDEX

Toutes les informations relatives à la naturalisation sont disponibles sur le site internet de la préfecture : www.haute-savoie.gouv.fr - Rubrique « démarches administratives »

Don du sang

La collecte du **9 janvier** dernier a été relativement fructueuse : 64 prélèvements ont été effectués, ce qui est un bon score pour cette période d'après-fêtes.

Un grand merci à tous et toutes.

Rappel des dates des collectes suivantes :

- Vendredi 20 mars
- Vendredi 17 juillet
- Vendredi 20 novembre

A l'espace FOL, à Valleiry, de 17h à 20h

Notez-les pour ne pas les oublier ! Et nous espérons vous y retrouver de plus en plus nombreux. Nous vous remercions par avance de votre fidélité et de votre générosité.

La Sainte Barbe

Cette année, c'est au Centre de Première Intervention du Vuache situé sur la commune de Vulbens que tous les pompiers du Canton ont honoré la Sainte Barbe, **patronne des hommes du feu**. Les représentants des centres de Beaumont, Collonges-sous-salève, Saint-Julien-en-Genevois, Viry, accompagnés des jeunes sapeurs pompiers du territoire s'étaient joints à la manifestation.

Cette cérémonie à laquelle étaient conviés aussi tous les élus du secteur : le Conseiller Général Antoine Vieillard, le Maire de Vulbens Frédéric Budan ainsi que plusieurs maires des communes voisines et les familles des sapeurs pompiers pour rendre hommage à tous ces hommes volontaires ou professionnels qui quelques soit les conditions œuvrent pour notre sécurité.

Après avoir rendu les honneurs à leur drapeau, au cours de cette célébration protocolaire ont été promus au grade supérieur 7 sous officiers, ont été honorés aussi pour leur ancienneté 6 hommes du feu. Le Maire de Vulbens, puis le commandant Le Guiniec chef du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) ont pris la parole ainsi que le lieutenant Genoud-Prachex pour faire le bilan de l'année écoulée de ce Centre du Vuache dotés de 25 sapeurs pompiers rayonnant sur 7 communes : 300 interventions ont eu lieu en 2014. Un pot de l'amitié a été offert pour clôturer la soirée.



MFR de Vulbens



Le personnel et l'administration des MFR de Haute Savoie étaient réunis le **vendredi 14 novembre** à l'occasion du départ de Mr Jean Pierre Rock-Clapier, Directeur de la MFR de Vulbens.

Après plus de 20 ans dans cette fonction, il a rejoint les instances régionales et nationales des Maisons Familiales Rurales. Désormais la direction est assurée par Mme Florence Mouthon, successeur naturelle puisqu'elle connaît bien la MFR de Vulbens, pour y travailler depuis 9 ans.

Nous leur souhaitons à tous les deux beaucoup de réussite dans leurs nouvelles fonctions !



Cérémonie des vœux du maire

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire s'est déroulée ce **samedi 17 janvier 2015** dans un contexte un peu particulier, après l'attentat dans les locaux du journal Charlie Hebdo, drame que notre pays a vécu le 7 janvier et les jours suivants. Il était impossible pour Monsieur le Maire de ne pas évoquer cet événement devant les vulbensois venus nombreux ainsi que Madame la Députée Virginie Duby Muller, témoigner de leur intérêt pour ce moment de convivialité et de partage.

En commençant son discours : « *le plus difficile de sa vie d'élu* », empreint de solennité et d'émotion, il a rappelé l'attachement de la commune et de ses citoyens aux valeurs de la république en particulier la liberté d'expression. Ensuite, il a poursuivi en retraçant les faits marquants de l'année 2014 : les élections municipales en mars qui ont vu le renouvellement des membres du conseil municipal puis il passé en revue les réalisations dans le domaine des travaux (inauguration de l'Agospace), de l'urbanisme (poursuite du projet Jean Cœur), l'application de la réforme scolaire non sans mal, des décisions intercommunales, l'action social, les liens avec la MJC et la Maison Familiale, l'importance de la communication et enfin le budget. Après avoir chaleureusement remercié le personnel municipal, le conseil et les différents partenaires qui œuvrent toute l'année pour le bien de tous il a avec réalisme tracé la perspective des projets pour 2015 : le projet de territoire, la révision du PLU, la mise aux normes de la mairie avec accès pour les personnes à mobilité réduite, l'application des décisions communautaires concernant la petite enfance. Malgré un bilan positif il s'est montré pessimiste pour l'avenir dans la période difficile et pleine d'incertitude dans laquelle nous sommes. Il a adressé ses vœux de prospérité et santé à tous, avant de céder la parole à Madame la Députée qui à son tour, a évoqué son attachement au territoire et à la commune de Vulbens en soulignant la vitalité des élus et de ses habitants. Tous se sont retrouvés pour la traditionnelle galette et le verre de l'amitié qui a conclu cette soirée.



Manifestations

Marché de Noël : le succès toujours au rendez-vous

Qu'il soit ancien, traditionnel ou encore féérique, le marché de Noël à Vulbens, organisé par l'association des parents d'élèves « Les Jonquilles », a su se faire une place de choix dans le cœur des Vulbanais, Chevriérois et villages voisins. Il ne s'agit pas d'un marché ordinaire mais d'un véritable événement. On y trouve de tout et dans une ambiance conviviale ! Des articles de décorations de Noël ou produits culinaires créés par les enfants des écoles de Chevrier et Vulbens, aux petits cadeaux artisanaux et locaux sur les stands des exposants, en passant par la cabane de restauration où l'on vous sert traditionnellement du vin chaud et des crêpes. Mêlant magie, senteurs, surprises et rencontres, tout est réuni pour passer un excellent moment. Nombreuses animations étaient proposées aux enfants, telles que maquillage, balade à poney, salle de contes, bricolage, sans oublier le passage au stand photo avec notre invité surprise : « Olaf » le bonhomme de neige. Mais que serait le marché de Noël sans musique ? C'est pourquoi vers 17 h les enfants se sont réunis avec leurs maîtresses pour entamer de magnifiques chants de Noël au cœur même du marché et sous les applaudissements de toutes les personnes qui les entouraient. Une très belle prestation qui ne demande qu'à être réitérée l'année prochaine. Pour clôturer cette belle journée, le lutin a fait son apparition pour le bonheur de tous.

L'APE les Jonquilles vous présente tous leurs vœux pour l'année 2015.

Fabrication en amont par les enfants participants aux TAP



« Olaf », l'invité surprise



L'atelier maquillage

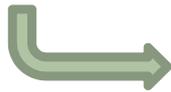


Gourmandises, produits locaux, décos diverses et variées... Bravo les enfants !



Sans commentaire...un peu quand même!

A croire qu'un mode d'emploi sur le container serait nécessaire pour certaines personnes ... alors que celui-ci peut contenir encore quelques sacs, il suffit juste d'ouvrir le couvercle!



Les cartons ne sont pas autorisés dans les containers. Pour cela, vous avez la déchetterie !

Déchetterie de Vulbens

ZA des Grands
Chavannoux
(à côté d'Intermarché)

De novembre à février

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h 30

Samedi de 9 h à 17 h 30

De mars à octobre

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h
et de 14 h à 18 h

Samedi de 9 h à 18 h

Pour tous renseignements,
n'hésitez pas à contacter
le gardien au 04.50.04.64.08.

Stationnement

La commune de Vulbens dispose à ce jour d'un nombre de places de stationnement public, suffisant pour l'accueil des visiteurs. En aucun cas, les places de stationnement **public** ne peuvent être utilisées de façon **permanente**, tout comme **les emplacements réservés**.

Depuis la création du plan local de l'urbanisme (PLU), **deux places** de stationnement par habitation sont obligatoires pour obtenir un permis de construire. Dans certaines zones **un recul de 5 m** est demandé pour la construction de portails. Ces mesures permettent à chacun de garer son véhicule à une distance raisonnable du lieu où il se rend.

Extrait du code de la route

Il est interdit de **gêner** la circulation ou le stationnement des autres usagers en laissant sa voiture sur les trottoirs, les passages pour piétons, les pistes cyclables, les emplacements réservés à l'arrêt de certains véhicules (pompiers, police, bus...), les ponts, ou encore dans les couloirs d'autobus, les tunnels, et devant les bouches d'incendie. Ces interdictions concernent aussi les motocyclettes et autres scooters, tenus de respecter les règles de stationnement comme n'importe quel véhicule à moteur.

Déjections canines



La mairie est destinataire de plaintes concernant les déjections canines situées devant la Poste de Vulbens et ses alentours.

Selon l'article R. 610-5 du code pénal, il est fait **obligation** aux personnes accompagnées d'animaux de procéder immédiatement, **par tous les moyens appropriés**, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique. Le non-respect de cette règle élémentaire d'hygiène est passible d'une amende.

Vous êtes priés d'utiliser pour cela, les distributeurs à sachets pour déjections canines qui se situent dans la commune (l'un se trouvant vers le terrain de jeux, et le second vers le Centre Ecla) ou toutes autres mesures afin que ces désagréments ne se reproduisent pas !

Nous comptons réellement sur votre collaboration.



MONOXYDE DE CARBONE

**Première cause de mortalité
par gaz toxique en France**



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

- Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
- Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.



Les bons gestes pour éviter les intoxications

- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé



Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

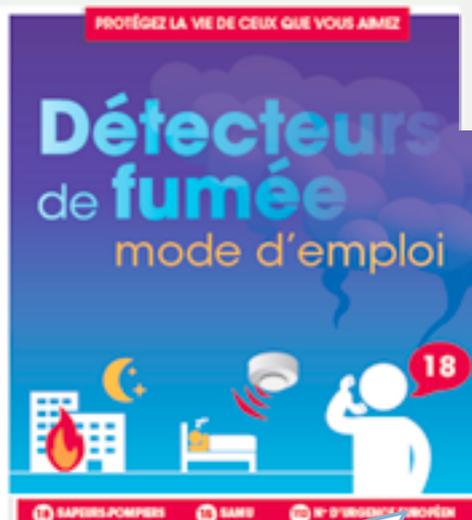
- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :

aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,
évacuez les locaux au plus vite et appelez le 112 (n° d'urgence européen),
le 18 (Sapeurs Pompiers) ou le 15 (Samu).

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis
d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers.



Les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée

La loi n°2010-238 du 9 mars 2010 (Journal officiel du 10 mars 2010) rend obligatoire l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée dans tous les logements. C'est un appareil permettant d'alerter l'occupant d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore.

Vous devez vous conformer à cette obligation avant le 8 mars 2015.

+ d'infos : www.territoires.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr

Les numéros d'urgence (18, 15, et 112)
GRATUITS

UN FEU SE DÉCLARE TOUTES LES 2 MINUTES EN FRANCE

Des colos qui nous rassemblent

Les Colos, c'est bon pour grandir!

Pierre Perret les a chantées, le cinéma les parodie avec gentillesse, les médias y guettent le moindre pou, nous nous contentons fièrement de les faire vivre ...

Chaque été, dans nos centres de vacances, il est coutumier de recevoir la visite de parents ou grands-parents. Ils nous racontent, les yeux brillants d'une douce nostalgie, les moments magnifiques de leur jeunesse en colo.

Ceux d'un véritable dépaysement, de la rencontre avec d'autres, d'aventures singulières qu'on prenait bien soin de ne pas raconter aux parents, ceux tout simplement constitutifs de leur personnalité et de leurs valeurs.

Ils font alors le tour des locaux pour voir ce qui a changé, émus de retrouver ça et là, les traces de leur propre histoire.

Et oui, nous avons toujours la même ambition ; dans une société qui a profondément évolué, nous avons la conviction tenace que nos colos sont des espaces d'émancipation et de construction pour l'enfant et le jeune d'aujourd'hui.

Bien évidemment, nos séjours proposent des activités nouvelles dans des locaux mieux adaptés, plus confortables.

Mais assurément, l'esprit de découverte et du vivre ensemble, le nécessaire besoin de se construire aussi en dehors de chez soi, font force dans notre projet éducatif.



Pour tout renseignement ou demande de guide vacances 2015 :

Fédération des Œuvres Laiques de Haute-Savoie
3 avenue de la Plaine – BP340
74008 ANNECY Cedex

Tél : 04.50.52.30.00 – Fax : 04.50.45.81.06

Mail : ufoval@fol74.org – Site : www.fol74.org



Nouvelle association



Anatole RAMAROSON
PRESIDENT FONDATEUR
COORDINATEUR GENERAL

+ (33) 6 35 14 88 53
+ (41) 78 641 54 38

Vaovy.fondation@gmail.com

48 chemin du bassin
74520 Vulbens

www.vaovyfondation.org

Vaovy la Fondation est une association qui a pour objectif d'aider et soutenir les enfants scolarisés du Sud de Madagascar pour avoir des tables, des bancs et un toit pour étudier.

VOTRE ASSOCIATION 100% EN LIGNE

Pierre



Nadia



Christophe



Pour créer, modifier ou dissoudre votre association

1-Créer un compte sur comptes.service-public.fr
2-Se connecter

Profitez d'un traitement accéléré !

Retrouvez Nadia, Pierre et Christophe dans des vidéos en ligne !



www.facebook.com/fondationvaovy
@Pierre_Javaovy

Votre compte Association
Service-Public.fr
Le Centre de Services et de Prévention des Associations

RECHERCHES EN LIGNE
COMPTES.SERVICE-PUBLIC.FR

PUS D'INFORMATION ET VIDÉOS DE PRÉSENTATION :
WWW.INTEREJUSON.FR
WWW.ASSOCIATIONS.GOUV.FR

Le déneigement



Le déneigement des voies publiques est assuré par les employés communaux et par les services du département.

Le déneigement des voies privées est de la responsabilité du propriétaire ou du syndicat de copropriété, le cas échéant.

Afin d'ouvrir un passage jusqu'à la chaussée, il incombe aux riverains, aux commerçants, de déneiger, de traiter la glace sur le trottoir devant leurs entrées privées.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter ou de déposer de la neige, de la glace venant d'un terrain privé sur les chemins municipaux.

Pensez également à déneiger devant les containers et vos boîtes aux lettres afin que le service soit bien assuré.

Poteaux téléphoniques : l'élague revient aux riverains...

Communiqué de presse



Pour rester connectés, pensez à élaguer vos arbres

Coup de vent à l'automne, chutes de neige en hiver....

Chaque année, des lignes téléphoniques sont coupées suite à la chute de branches d'arbres. Afin d'éviter ce type de désagréments (dysfonctionnements de la téléphonie fixe, mobile et internet), la Préfecture de Haute-Savoie et Orange rappellent que depuis la loi du 26 juillet 1996 les travaux d'élagage autour des poteaux téléphoniques (et non électriques !) sont du ressort des riverains.

Les poteaux téléphoniques concernés par cette obligation sont reconnaissables à leur étiquette bleue d'identification. Chacun est donc invité à faire le tour de sa propriété (jardin, champ, chemin privé) afin de s'assurer avant l'hiver qu'il n'est pas nécessaire d'agir sur les arbres présents sur son terrain.

Les propriétaires riverains sont invités à prendre connaissance de la fiche pratique sur les modalités d'élagage qui a été élaborée par Orange. Les communes, qui ont la charge de veiller à la bonne exécution des travaux d'élagage, ont la capacité de mettre en demeure les particuliers qui n'effectueraient pas les travaux nécessaires.

Contact :

Service interministériel de la communication des services de l'Etat

pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

04 50 33 61 82 au 06 78 05 98 53



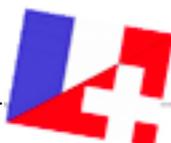
Recensement militaire

Le recensement militaire est obligatoire pour tous les jeunes français dès leurs 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Ils reçoivent alors une attestation de recensement, qu'il faut notamment présenter pour les examens et concours. Démarche à effectuer à la mairie de votre domicile.

Pièces à fournir : livret de famille, carte nationale d'identité, un justificatif de domicile.



Recensement frontaliers



Recensement des travailleurs frontaliers

Le montant de la compensation financière versée à la commune de Vulbens est calculée en fonction du nombre de frontaliers qui résident sur la commune.

Les fonds frontaliers sont nécessaires à la commune pour investir dans la création et l'entretien des équipements publics dont vous bénéficiez tous les jours, vous et votre famille.

Si vous êtes travailleur français ou européen avec une carte de travail, ou travailleur suisse domicilié sur la commune de Vulbens avec un permis G ou encore travailleur avec la double nationalité Franco-suisse, pensez à vous faire recenser en mairie en remplissant le formulaire à l'accueil.

Nota: Le recensement n'a aucune influence sur votre fiscalité

MJC du Vuache



Assemblée Générale du 26 novembre 2014

➤ Extraits du rapport moral par la présidente Pascale Quilez

La MJC du Vuache a pu compter, une fois de plus sur le soutien des neuf communes partenaires et du Conseil Général pour jouer un rôle important au sein du territoire du pays du Vuache et de son intercommunalité.

Une équipe de bénévoles renforcée et des professionnels de qualité ont contribué à développer les activités hebdomadaires, les stages et à présenter une vingtaine de spectacles. A noter une première, nous avons soutenu et aidé un duo de jeunes musiciennes, les Open Glades à se produire.

En octobre 2013 suite à une assemblée générale extraordinaire, nous avons décidé de quitter le réseau des MJC car nous n'étions plus en phase avec la politique fédérale régionale. Cette décision a été le fruit d'une longue réflexion.

Cette saison a connu deux événements qui ont influencé nos projets. D'une part la réforme des rythmes scolaires qui a entraîné des changements dans notre organisation et qui a requis une collaboration étroite avec les communes partenaires et d'autre part, les élections municipales avec l'arrivée de nouveaux élus.

Un grand merci à tous les acteurs qui contribuent à la pérennité et au bon fonctionnement de cette association.

➤ Rapport financier

Le résultat de l'exercice 2013-2014 est dans la continuité des précédents avec un solde positif de 21 837 €.

Recettes : 838 434 € Dépenses : 818 530 €

On compte **2 657 adhérents**.

➤ Extraits du rapport d'activités par le directeur de la MJC du Vuache Serge Bénito

Ce rapport d'activité aborde la notion de territoire. Un territoire géographique composé de 9 communes qui soutiennent l'action de la MJC. Un travail en collaboration surtout dans le domaine de l'enfance défini maintenant comme un service à la population tant la demande est forte. Un pôle d'activité sur Vulbens et Valleiry et aussi sur les communes de Jonzier, Vers et Chênex.

La MJC souhaite aussi que les habitants puissent découvrir au travers de la programmation, l'envie de venir à la rencontre des « spectacles vivants » de qualité et d'une grande diversité.

Le dernier point qui se rattache à la notion de territoire, c'est le partenariat avec les différentes associations du canton, à savoir les 3 MJC et l'Université Populaire et le soutien financier de la Communauté de Communes du Genevois et le Conseil Général fidèle depuis les premières années de la MJC.

➤ Conseil d'administration :

Présidente : Pascale Quilez **Vice-Président** : Dominique Genoud **Trésorier** : Richard Benoit

Secrétaire : Agnès Pierrel **Membres** : Geneviève Catry, Matthieu Gabriel, Oliver Grandchamp, Eric Le Roux, Laurence Le Roux, Denis Marmilloud, Laurence Micoud, Gisèle Pichollet, Jocelyne Selli.

Nouvelle candidature : Florent Benoit

➤ Equipe d'animation :

Direction : Serge Bénito

Secrétaire de direction : Violaine Prieur

Enfance/culture : Fabienne Olivier et Isabelle Campetto (remplacée par Céline Masson-Sibut)

Communication et transversalité : Florian Dubois **Accueil** : Karine Cugnet

AFN

L'A.G de la section du Vuache s'est tenue le 13 Décembre 2014, à la salle communale de Vers. Le président départemental Hubert Bornens était présent, ainsi que 27 membres de la section.

Le président Louis Benoit a ouvert la séance en accueillant les nouveaux membres, en présentant le rapport moral, puis Maurice Gross, trésorier, a présenté le rapport financier. Le tiers sortant a été reconduit.

6 membres ont reçu la médaille du djebel des mains du président départemental.

En présence des maires des différentes communes d'où sont issus les membres de la section, une cérémonie a eu lieu au monument aux morts, avec dépôt de gerbe, minute de silence et remise des 2 drapeaux à la section du Vuache.

Après cette cérémonie, les participants se sont rendus à la salle communale pour le vin d'honneur et le repas toujours aussi apprécié de tous : la traditionnelle tête de veau. En fin d'après-midi, les convives se sont séparés, en prenant rendez-vous le dimanche 1^{er} mars en présence des épouses.



Lors de l'installation d'une activité commerciale et/ou artisanale sur la commune, une publication peut être insérée dans le bulletin municipal ou dans la lettre d'information, tiré à plus de 700 exemplaires.

Ceci permet à ces nouvelles « enseignes » de se faire connaître.

Pensez à nous faire passer vos coordonnées et éventuellement vos visuels pour pouvoir être présents dans la prochaine parution.

Contact : 04.50.04.35.77 ou mairievulbens@orange.fr

Christophe Battagliero
PHOTOGRAPHE

contact@christophebattaglio.com

+33.6.11.94.37.59

+41.79.563.57.09

www.christophebattaglio.com



Du nouveau à la ZA des Grands Chavannoux

Reflexologie
Un moment de détente et de bien-être hors du temps pour vous relaxer en profondeur



Sophie Jaquierod, thérapeute en réflexologie générale, dipl. Ecole Gestane
Soins Samvahan pour les enfants, Huiles essentielles, Fleurs de Bach
Tél. 06 18 35 01 30 - reflexologie@gmx.com Adresse : L'Arzisen SA
Chalet 3B - Chemin des Ateliers (face à Intermarché) - 74520 Vulbens

SUSHI-DOKI
Sushi à emporter - Traiteur
OLIVIER TRÉHOUT
Gérant



Mardi à VULBENS (Centre ECLA)
De 17h à 20h30

06.59.23.02.85
info@sushi-doki.com
www.sushi-doki.com

Laure SIMON
Osteopathe D.O.



Diplômée de l'école européenne d'ostéopathie et de thérapie crânio-sacrée de Marseille, GB
"Un corps sain, pour un esprit sain"

ZA "Les chavannoux" 06 51 47 58 58
Chemin des ateliers, Chalet 3B (041) 78 683 83 52
74520 Vulbens www.mon-osteo.net
Email: simonlaure@live.fr

Espace Ressources Créateurs - Repreneurs Entreprises


AGENDA
des créateurs repreneurs d'entreprises
janvier - février - mars 2015



Toutes nos prestations sur www.med74.fr

Maison de l'Economie Développement

Etoile Annemasse Genève

13 Avenue Emile Zola - 74100 ANNEMASSE

Tél. +33 (0)4 50 87 09 87 - Fax. +33 (0)4 50 95 51 46

E-mail : secretariat@med74.fr - Site : www.med74.fr

L'espace Création vous accueille de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (17h le vendredi).

Vous résidez sur le Genevois Haut Savoyard ?
Vous avez un projet de création/reprise d'entreprise sur ce territoire ?

N'attendez plus, venez vous renseigner et rencontrer des spécialistes de la création/reprise d'entreprise près de chez vous...

L'agenda des créateurs/repreneurs d'entreprises **du 1er trimestre 2015** est disponible en mairie.

L'Espace Ressources pour les créateurs et les repreneurs d'entreprises est un **dispositif gratuit qui propose** :

- des réunions thématiques,
- des entretiens individuels avec un spécialiste,
- des permanences,
- un accès à un espace documentaire et informatique, une bourse d'entreprises à reprendre...

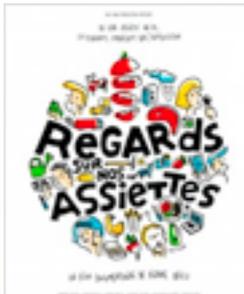
+ d'infos sur www.med74.fr.

AGENDA 2015

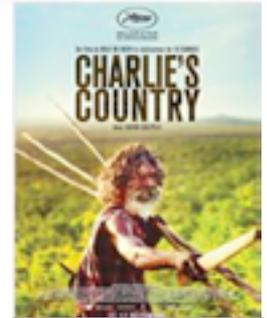
- *Carnaval des enfants*
Samedi 28 février
- *Elections départementales*
Les 22 et 29 mars
- *Journée de l'environnement*
Samedi 28 mars
À partir de 8h30
- *Repas des anciens*
Dimanche 3 mai
- *Fête de l'école*
Samedi 27 juin



UNE HEURE DE TRANQUILLITÉ
Lundi 9 février
à 20h30



BENOIT BRISEFER
Lundi 16 février
à 17h30



CHARLIE'S COUNTRY
Lundi 16 février
à 20h30

REGARDS SUR NOS ASSIETTES
Lundi 23 février
à 20h30



Saison Culturelle

OUT OF MEMORY - Théâtre
12 et 13 février 2015 - 20h30
Centre ECLA - Vulbens

SABLE - Contes et Performances sur sable
Jeudi 26 février 2015 - 20h30
Centre ECLA - Vulbens

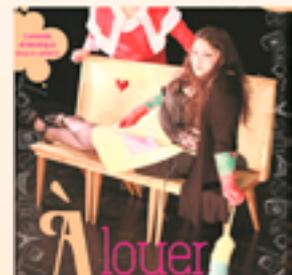


Festival du Film Vert
Le cinéma pour un futur durable

FESTIVAL DU FILM VERT - Docs et débats
4 et 5 mars 2015
Centre ECLA - Vulbens



A LOUER - Théâtre
Jeudi 30 avril 2015 - 20h30
Centre ECLA - Vulbens



LA TROUPE DU VUACHE - Humour! Théâtre
Du 14 au 29 mars 2015
Centre ECLA - Vulbens



+ d'infos : www.mjcvuache.com





Vulbens - Ecole Primaire - CM2 - 2014/15 N°3



Vulbens - Ecole Primaire - CE1 - 2014/15 N°4



Vulbens - Ecole Primaire - CE2 - 2014/15 N°5



Vulbens - Ecole Primaire - CM1 - 2014/15 N°2